

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2025-795

Le Maire de Bayeux,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1.

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit du Monsieur Patrick CREVEL, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile VU la demande formulée par l'entreprise SOGELINK sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement le stationnement au 13-17 rue Saint-Patrice à l'occasion de travaux.

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 14 au 20 novembre 2025

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le stationnement de tous véhicules ou engins à deux roues sera interdit du 14 au 20 novembre 2025 :

- Rue Saint-Patrice au droit du n°13-17 3 places de stationnement (zone bleue)
- Article 2 <u>La pré-signalisation et la signalisation matérialisant</u> les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise SOGELINK.
- **Article 3** Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.
- **Article 4** Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.
- Article 5 Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Responsable de la Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le trente octobre deux mil vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation Patrick CREVEL

Conseiller Municipal délégué à la 🙉